

Étape ① Définition du projet

- Définition du projet de VAE
- Faisabilité du projet / [Choix du diplôme au regard des référentiels](#)
- Présentation de la démarche et des outils VAE lors des [réunions d'information](#) organisées par les 3 antennes de la DRDJSCS Grand Est

Étape ② Demande de recevabilité

- Utilisation de la [notice explicative](#) pour remplir la demande de recevabilité ([Cerfa n° 12818*02](#))
- Dépôt de la demande de recevabilité auprès de l'[antenne de la DRDJSCS de son lieu de résidence](#)
- Une seule demande est possible par année pour un même diplôme
- La DRDJSCS délivre un avis de recevabilité. Sinon, fin de la démarche

Étape ③ Dossier de validation

- Facultatif mais conseillé, choisir un mode d'accompagnement pour la rédaction du dossier de validation ([Accompagnateurs habilités en Grand Est / Ateliers collectifs en Lorraine](#))
- Écriture du dossier de validation correspondant au [diplôme](#) ou au [certificat complémentaire](#) visé
- Envoi en 3 exemplaires papier à la DRDJSCS organisatrice de l'examen, 2 mois avant la [date du jury](#)

Étape ④ Entretien avec le jury

- Une convocation est envoyée au candidat par la DRDJSCS organisatrice de l'examen pour un [entretien obligatoire](#)

Étape ⑤ Décision du jury

- Validation de toutes les unités capitalisables = Obtention du diplôme
- Validation partielle = Obtention d'une ou plusieurs unités capitalisables*
- Non validation*

* En cas de non validation ou de validation partielle, prendre contact avec le conseiller désigné dans le courrier de décision afin d'envisager la suite à donner à votre démarche